



CAP des Contrôleurs du Travail 28 mai 2008

La CFDT a commencé, en début de CAP, par faire une déclaration préalable :

Les agents du ministère en général, et la CFDT en particulier, constatent depuis plusieurs années de profondes évolutions dans l'organisation des services Emploi et Travail, tant en Région qu'en Département. Globalement ces changements en profondeur, présents et à venir, s'articulent autour d'une part de la perte de certaines de nos missions, d'autre part du changement de paysage au sein du Service Public de l'Emploi et enfin de la Révision Générale de Politiques Publiques.

D'ores et déjà, les DDTEFP ont perdu de nombreuses missions au travers de transferts de mesures vers :

- Les Conseils Régionaux, pour globalement tout ce qui touche à la formation et à la création d'entreprise (exception faite de l'ACCRE),
- Les Conseils Généraux, pour ce qui concerne la reconnaissance de travailleur handicapé et l'attribution de l'Allocation Adulte Handicapé,
- L'ANPE pour le suivi précis des contrats aidés,
- L'URSAFF, pour ce qui concerne l'ACCRE, autre versant de la création d'entreprise.

Le Service Public de l'Emploi, censé réunir l'ANPE, la DDTEFP, l'AFPA, l'ASSEDIC et le réseau des missions locales, est aujourd'hui dans la tourmente. Si on voit clairement comment il sera impacté par les mesures en cours, les perspectives d'avenir sont moins nettes quant à la manière dont il sera recomposé voire démantelé et les moyens qui seront les siens une fois le train des mesures passé :

- Fusion de l'ANPE et de l'ASSEDIC dès 2009 (avec comme volonté affichée de mieux servir les demandeurs d'emplois et faciliter leur réinsertion professionnelle) ;
- Absorption des AFPA par les Conseils Régionaux ;
- Pour la DDTEFP la prédiction d'un transfert de mesure supplémentaire et non des moindres, RGPP oblige, le contrôle des demandeurs d'emploi qui ne manquerait pas de poser problème. En effet nous pensons que les services de l'Etat qui jusqu'ici portent ces missions constituent un rempart contre des décisions parfois non fondées à

l'heure de la proposition valable d'emploi dont l'objectivité reste pour le moins sujette à caution.

Dans ce contexte, nous sommes en droit de nous demander si l'État pourra toujours exercer une réelle influence sur l'emploi ou pour combattre le chômage si les leviers actionnés par les DDTEFP disparaissent tous les uns après les autres.

Ceci nous amène bien évidemment à évoquer la Révision Générale des Politiques Publiques. Une RGPP, dont les premières propositions ont été annoncées le 12 décembre dernier et qui va finalement grandement décider de l'avenir des agents de la fonction publique au travers d'un certain nombre de réorganisations des services de l'État, annoncé d'ici fin juin. Le calendrier pour mener cette réforme est à son image : il est plus que resserré, il est étranglé.

Là encore l'objectif affiché est de mieux répondre aux besoins des usagers. Ceci est légitime et pourrait justifier une réforme de l'État. Mais en réalité, la révision des politiques publique qui nous est présentée et menée sans aucune concertation est essentiellement motivée par la volonté de mettre en œuvre une réduction du nombre de fonctionnaires, objectif politique annoncé par le Président de la République lors de sa campagne. En clair, une réforme purement comptable mue par la volonté de procéder à des coupes sombres dans nos missions et qui cache à peine une volonté de réduire les contraintes vis-à-vis des entreprises.

Des réformes de l'État sont sans doute nécessaires mais elles devraient se faire dans la transparence, en prenant en compte l'avis des partenaires sociaux au travers d'un vrai dialogue social aujourd'hui inexistant et en ayant pour unique cible la pérennité de services publics de qualité. Celui que les agents et notre organisation syndicale défendons !

L'information est uniquement descendante et nous arrive par bribes : à ce jour, nous savons que l'échelon régional de nos services deviendrait la DIRECTE - Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, du Travail et de l'Emploi et regrouperait nos services actuels – ou ce qu'il en restera car nous pouvons sérieusement nous interroger sur le maintien de certaines missions Emploi –, la Direction Régionale au Tourisme, la Direction Régionale du Commerce Extérieur, la Délégation Régionale au Commerce et à l'Artisanat, le service de développement et de l'action économique de la DRIRE et la Direction Régionale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DRCCRF). Aux missions des DIRECTE s'ajouteront les sections d'Inspection du Travail dont elles assureront l'animation et l'autorité.

A peu de choses près voilà ce que nous savons de l'organisation à l'échelon régional de nos services mais quid des effectifs ?

Là encore nous n'avons pas d'informations précises concernant nos services. Mais pour les agents des services départementaux de la DCCRF, par exemple, il est annoncé une réduction sensible du nombre de leurs agents dans une logique probable du moins de contrôle. Les associations de consommateurs prendraient-elles la place de cette administration ?

À l'échelon départemental, il est confirmé que l'Inspection du Travail restera indépendante des Préfectures – Convention N°81 de l'OIT oblige – avec la fusion des trois régimes d'inspections – ce qui constituait là une revendication prioritaire et permanente de la CFDT. Pour les autres missions de l'échelon départemental, les agents qui les mettent en œuvre restent dans l'incertitude la plus profonde de leur devenir professionnel avec les conséquences fonctionnelles et géographiques que cela pourrait impliquer.

Concernant la gestion des agents.

La mobilité des fonctionnaires a été décidée par certains des derniers textes proposés par le gouvernement concernant la fonction publique.

Cette loi sur la mobilité, sur laquelle nous avons déjà pris clairement position, nous interroge sur la place qui va être réservée au dialogue social et sur le devenir des institutions paritaires pendant et après la mise en œuvre concrète de ce qu'il faut bien appeler une restructuration de l'administration et un plan de sauvegarde de l'emploi lié à cette restructuration.

Nous nous interrogeons sur la pérennité et l'efficacité en l'état d'une représentation fonctionnelle des agents dans le cadre des restructurations et des mobilités que la RGPP veut leur imposer. Quelle efficacité, garderaient des CAP qui généreraient la carrière des agents dont les missions et les emplois seraient éclatés dans plusieurs directions ou plusieurs ministères ? Comment ces mêmes CAP connaîtront et contrôleront efficacement les vacances de poste en général et la situation des agents en particulier dans ces circonstances ?

Pendant la mise en œuvre de la RGPP, c'est-à-dire entre la parution des décrets créant les nouvelles directions régionales et supprimant les directions départementales et la mise en adéquation des effectifs de fonctionnaires avec les nouvelles missions et structures créés, les CTPR existant dans chacune des directions régionales actuelles devraient connaître également des évolutions leur permettant d'assurer le suivi local des différents volets de la restructuration affectant les agents qui les ont élus.

Or, rien sur le dialogue social ! Le gouvernement a-t-il prévu un volet dialogue social pendant à celui des restructurations ? Nous sommes particulièrement inquiets et nous vous demandons d'apporter des réponses à cette très grave interrogation.

Échaudés par l'expérience du transfert des COTOREP, nous exigeons de pouvoir assurer le suivi des mobilités internes et externes des agents ou des transferts de services.

Ces questionnements et d'autres encore nous amènent à vous demander de relayer auprès du ministre de la fonction publique notre exigence de négociation de l'équivalent d'un accord de méthode qui permettrait :

- de définir les organes de consultation des personnels au niveau ministériel et interministériel au plan local et national ;
- de définir la nature et la fréquence des informations sur les créations suppressions de postes et de services, les mobilités forcées ou non, les fiches de poste et les conditions d'affectation qui relèveraient de ces organes ;
- de déterminer les hypothèses de recours individuels.

Par ailleurs, quel va être le fonctionnement de la CAP alors qu'une partie des postes susceptibles d'être proposé aux agents du corps ne relèveront plus de mutations et qu'inversement, des postes de catégorie B jusqu'alors tenus par des contrôleurs du travail pourront être pourvus par des agents de corps ministériels très divers ?

Toutes ces interrogations doivent trouver des réponses rapidement car aujourd'hui nous restons dans l'expectative inquiète d'une réforme de l'État qui idéologiquement ne répondra pas à l'intérêt général que la CFDT défend.

MUTATIONS

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations	Nb de candidats
DDTEFP 02	GENTIL Dominique	DD 75		1
DDTEFP 06			NP	1
DDAF 09	MESLE Jean-jacques	DDAF 85		2
DDTEFP 13	DIRIG Sandra SOUCHE Marie-laure	DR 13 DDTEFP 75	Marseille Aix en Provence au 1 ^{er} septembre	2
DDAF 13			NP	1
DDAF 15	VOLLET Thierry	DD 15		1
DDTEFP 16	FAVIER Anne	DAGEMO		1
SUBDI 18			NP	1
DDTEFP 19	DJELILATE martine	DD 77		1
DDAF 22			retiré	2
DDTEFP 22	HANOUEZ Bruno	DD 14		6
DDTEFP 29	GROULT Jocelyne LEJEUNE PATRICIA	DD 75 DR 35	Section SCT	4
DDTEFP 30	MARCAHOSSE Patrick	Détach		1
DRTEFP 31	HUGUET Florence	DD 31		2
DDTEFP 33	KAWA Damian	DD 16		3
DRTEFP 33	LAVIGNASSE Patricia	SUBDI 92	1 ^{er} septembre	4
DDTEFP 34	CHAUVIN alexandra	ANPE		5
DDTEFP 35	PELE Stéphanie BOZEC Dominique	DD 91 CIRA	1 ^{er} septembre	3
DRTEFP 35	HABIB Christine	DD 91		3
DDTEFP 37	REYES Jean Noël	SUBDI 45		1
DDTEFP 38	MANGERET Christine	DD 07		1
DDTEFP 40	MARJOT Sylvie	DÉTACHÉ		2
DDTEFP 44	DAVID Fabrice	DD 85		4
DRTEFP 44	FILALI NAJI Martine PALVADEAU Marie-Claude	DD 44 MAYOTTE	Mad CIF	6
DDTEFP 46	BERGOUNIOUX Colette	DD 94		1
DDTEFP 47	CORNIERE Caroline	DD 60	1 ^{er} septembre	1
DDTEFP 50			NP	1
SUBDI 50			NP	1
DDTEFP 51			NP	1
DDTEFP 54	HEILLETTE Geneviève	DR 54		2
DRTEFP 54	BERTHON ESTIENNE Fabienne BOUR Sylvie	DD 57 DD 54		2
DDTEFP 56	TANVEZ Marina SIMARD Sophie LE SAUX Christian	DD 35 DD 91 DD 974	Vannes Lorient Lorient,	6
DDTEFP 57			NP	1
DDTEFP 58	PAILLISSE Aline	DD 68		1
DDAF 58			NP	1
DDTEFP 59 L	HUSTE Christian	DD 75	1 ^{er} septembre	5
DDTEFP59 V	TOXE Sylvie	DD 80	1 ^{er} septembre	2
DRTEFP 59	BUOGO Manuela PREVOST Laurence DUBUS Patrick	ANPE DD 93 DR 80	1 ^{er} septembre 1 ^{er} septembre	3
DDDTEFP 60	KORGAS Katia VOISELLE Virginie	DR 14 DD 95	1 ^{er} septembre Creil	2
DDTEFP 64	LANDE VERDIE Stéphane	DD 30	1 ^{er} septembre	5
DDTEFP 67	VEAUX Delphine	DD 93	1 ^{er} septembre	4
DRTEFP 67			NP	2

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations	Nb de candidats
DRTEFP 69	BARBAZZA Dominique MARTINEAU Isabelle SEON Virginie	DD 41 DD 69 DD 28	Mad CIF	3
DDTEFP 69			NP	2
SUBDI 71	ROLLAND Annick	DD 03		1
DDTEFP 72	CECCATO David	DR 75		1
DDTEFP 73	CHALLAMEL Virginie	DD 74	Chambéry	1
DDTEFP 75	ANDRIEU David FREDERIC Caroline GABET Philippe LASOU Cécile TRUPIER Sylvie URFER Sylvie ZANIER Véronica	DD 93 DD 94 DD 93 DD 92 DD 89 DD 68 DD 93	1 ^{er} septembre	8
DRTEFP 75	VIVIER Françoise YRIARTE Chantal	DD 94 DD 92	Mad CIF	5
DDTEFP 77	NICOLAS Sylvie	DR 75		2
DDTEFP 78	CLET Nathalie SOLERANSKI Valérie	DT 973 DR 59		2
DDTEFP 79			NP	1
SUBDI 79	BOISGONTIER Annick	MAYOTTE		1
DAF 86			NP	1
DDTEFP 91			NP	2
DDTEFP 92	GIL GIL Marie-Noëlle	DD 78		3
DDTEFP 93	BENDADI Sonia FLICOTEAUX Alan	INTEFP SUBDI 93		2
DDTEFP 94	FILIN Claude	DT 972		1
DTEFP 972	LAFOLLE Paulette SANCHIS Richard	DD 91 DD 47		4
DTEFP 973	MARTY Alexis	MAYOTTE		1
SUBDI 973	OROSQUETTE Maurice	DT 973		2
DTEFP974	LION ANNE	DÉTACHÉ		9
MAYOTTE	COT Pierre CRUSSON Brigitte	DT 974 DT 974		6

DEMANDES DE DÉTACHEMENT

NOM - Prénom	Affectation
BATISSE Jacques	DDTEFP 10
ORVEILLON Catherine	DRTEFP 69
FOURNIER Pierrette	DDTEFP 75
BULAN Évelyne	DRTEFP 76
LEMARCHAND Elisa	DRTEFP 76
LAMBERT Isabelle	DRTEFP 76
FOIREST-DEZERT Emmanuelle	DDTEFP 76

DEMANDES D'INTÉGRATION

NOM Prénom	Affectation
BACH Astride	DRTEFP d'Alsace (67)
BRISSÉ PISSOURAILE Anne	DDTEFP du Val d'Oise (95)
DUCHAMP Gilles	DDTEFP de l'Yonne (89)
GUYET Jean-Marc	DDTEFP de la Vendée (85)
JAMI Brigitte	DDTEFP du Val d'Oise (95)
LARONDE Jean-Claude	DDTEFP de la Saône-et-Loire (71)
MAYENGO Chantal	DRTEFP d'Ile de France (75)
NAUDIN Ralph	DDTEFP de l'Yonne (89)
PETIT Sandrine	DDTEFP de l'Indre-et-Loire (37)
RENARD Michèle	DDTEFP de l'Yonne (89)
VIDAL Gilles	DDTEFP de l'Eure (27)
SOLIGNAC Marie-Laure	DDTEFP de la Seine Saint-Denis (93)

PROMOTION AU GRADE DE CONTRÔLEUR DU TRAVAIL CLASSE EXCEPTIONNELLE

En préalable, comme les autres organisations syndicales, nous nous sommes étonnés de retrouver sur ce tableau un agent promu en classe supérieure en 2005 et qui bénéficie d'une nouvelle promotion alors qu'il vient juste de remplir les conditions cette année.

La CFDT a demandé l'examen des dossiers de Mme AVRIL Manuelle (DDTEFP 33) et de M. RIBA Pierre (DDTEFP 11). L'Administration a accepté de rajouter, à la demande des organisations syndicales 4 noms, indiqués en gras en bas de tableau.

Noms des agents retenus par l'Administration.

NOM Prénom	Affectation	NOM Prénom	Affectation
AMIGONI Elian	DDTEFP 30	FOULGOC Lysiane	DRTEFP 35
ARCARO Fabienne	DDTEFP 77	FRANZONI Bernadette	DDTEFP 88
ARSAC Marie-Josée	DDTEFP 84	GARAIX Guy	DDTEFP 13
BALTHY Dominique	Agriculture	GASTINEAU Laurence	DDTEFP 44
BASSARD Colette	DRTEFP 14	GAUL Michel	DDTEFP 50
BATUT Annie	DDTEFP 81	GRANDMAIRE Marie-Odile	DDTEFP 68
BAY Dominique	DDTEFP 83	GUILLAUME Jocelyne	DDTEFP 35
BERNAUD Pierre	Transports	HAZE Françoise	DDTEFP 27
BESSE Véronique	DDTEFP 17	HOARAU Lisette	DDTEFP 94
BLANCHARD Nelly	DDTEFP 36	HUSSON Didier	DDTEFP 92
BLAUWART Jenny	DDTEFP 59 Lille	JOLY Line	DDTEFP 58
BLOND Chantal	DDTEFP 80	JOSEPHINE Michèle	DDTEFP 33
BON Christiane	DDTEFP 95	KALINSKI Françoise	DDTEFP 75
BORDIN Christiane	DDTEFP 74	L'HUILLIER Michelle	DDTEFP 63
BRANDT Elisabeth	DDTEFP 25	LASCARY Marie-Hélène	DTEFP 971
BRAY-PETIT Danièle	DDTEFP 69	LAUTHIER Michelle	DDTEFP 38
BROUSIER Evelyne	DDTEFP 76	LEBLANC Martine	DRTEFP 59
BRUN Nicole	DDTEFP 16	LECLERC Gérard	DDTEFP 01
CANTALUPI Nadine	DDTEFP 06	LEFEBURE Dominique	DDTEFP 02
CASTELLI Michel	DDTEFP 20B	MALFROY Odile	DDTEFP 39
CHASSAING Didier	DRTEFP 33	MILLION Rita	DRTEFP 21
CHEVRIER Lydie	DDTEFP 49	MONTANT Maryse	DDTEFP 44
CHEYROU Maryse	DDTEFP 24	MONTENON Elisabeth	DDTEFP 78
CLAYE Sylvie	DDTEFP 62	MOREL Dominique	DDTEFP 22
COATALEM Joëlle	DDTEFP 29	MOUTON Martine	DDTEFP 48
COLIN Barbara	DDTEFP 67	NAULIN Isabelle	DRTEFP 44
COLLONGE Claudine	DDTEFP 42	OLIVA Michèle	DDTEFP 37
CORNE Patricia	DRTEFP 75	PASCUAL Nadine	DDTEFP 33
COURCIER Philippe	DDTEFP 59 Valen.	PELUX Michèle	DDTEFP 73
DAMIE Brigitte	Centrale Travail	PEREZ Arlette	DDTEFP 65
DANGOIN Marie-Paule	DDTEFP 15	PETIT Dominique	DDTEFP 08
DAUTRICHE Hélène	DDTEFP 91	PIAT Régine	DDTEFP 87
DESINDES Chantal	Agriculture	PROUZAT Marie-Hélène	DDTEFP 34
DE VELLIS Jeannine	DRTEFP 13	RUILOBA Sylvie	DDTEFP 75
DECKER Catherine	INTEFP	THISY Marie-Pierre	Agriculture
DELON Marie-Françoise	DDTEFP 31	TOCQUE Hervé	DDTEFP 12
DUCOURANT Christian	Centrale Travail	TOUCHARD Marie-Claude	DDTEFP 85
DUPREY Roselyne	DDTEFP 51	TOULON Paul	DDTEFP 13
ESTEVEZ Aida	DDTEFP 64	TREMBLIER Richard	DDTEFP 93
ETIENNE Danielle	DRTEFP 57	VIVIEN Chantal	DDTEFP 28
FANGET Alain	DDTEFP 07	AVRIL Manuelle	DDTEFP 33
FANTINEL Danièle	Transports	COURRIER Michèle	DDTEFP 75
FERNANDEZ Augustin	DTEFP 974	REMORQUET Dominique	DDTEFP 21
		THISSIER Philippe	DDTEFP 75

PROMOTION AU GRADE DE CONTRÔLEUR DU TRAVAIL CLASSE SUPÉRIEURE

La CFDT a demandé l'examen des dossiers de Mme GASCION Béatrix (DDTEFP 13), Mme GHIO-CASANOVA Jeanne (DRTEFP Corse), Mme GUINEL Brigitte (DDTEFP 44), NEUVILLE Annie (DRTEFP Basse Normandie) et Mme MACÉ Murielle (DDTEFP 49).
L'Administration a accepté de rajouter, à la demande des organisations syndicales 3 noms, indiqués en gras en bas de tableau.

Noms des agents retenus par l'Administration.

NOM Prénom (Affectation)	NOM Prénom (Affectation)
ALCARAZ Jean-Michel (DDTEFP Meurthe-et-Moselle)	KIEFFER Philippe (DDTEFP Bas-Rhin)
ANDRÉ Françoise (DDTEFP Yonne)	KUPELIAN Joëlle (DDTEFP Bouches-du-Rhône)
AUBRY Edith (DDTEFP Haute-Marne)	LABORDE Sylvie (DDTEFP Gironde)
BARRAT Monique (DRTEFP Ile de France)	LAFFONT Nathalie (Agriculture)
BARTHE Francis (DDTEFP Tarn)	LAMBERT Patrick (DDTEFP Rhône)
BASCOULERGUE Danièle (DDTEFP Loire-Atlantique)	LAMBERT Véronique (DDTEFP Haute-Saône)
BAUCHET Françoise (DDTEFP Yvelines)	LARROUX Nathalie (DDTEFP Gers)
BAZELAIRE Agnès (DDTEFP Marne)	LE BIHAN-SERRES Michèle (DDTEFP Loire-Atlantique)
BECHADE Christophe (DDTEFP Vienne)	LE RAY Isabelle (DDTEFP Bouches-du-Rhône)
BERGOUNIOUX Colette (DDTEFP Val-de-Marne)	LERNOUD Joselyne (DDTEFP Nord-Valenciennes)
BERTOLINO Valérie (DDTEFP Meuse)	LIPCZAK Christophe (DDTEFP Pas-de-Calais)
BIACHE Elisabeth (DDTEFP Moselle)	LLORET-LINARES Michelle (DDTEFP Hérault)
BLANC Isabelle (DDTEFP Rhône)	MARVALIN Valérie (DDTEFP Paris)
BLANCARD Roselyne (DDTEFP Puy-de-Dôme)	MENARD Isabelle (DDTEFP Hauts-de-Seine)
BLANCKE Brigitte (DRTEFP Poitou-Charentes)	MOREL Michèle (DRTEFP Nord-Pas-de-Calais)
BOISGONTIER Annick (DTEFP Mayotte)	MOULIN Marc-Henri (DRTEFP Haute-Normandie)
BOSSER-MENTEC Brigitte (DDTEFP Finistère)	NABOULET Thierry (DDTEFP Somme)
BOULON Lucienne (DDTEFP Paris)	NIESIEWICZ Françoise (DDTEFP Isère)
BRUSSEY Nicole (DRTEFP PACA)	NOEL Dominique (DDTEFP Manche)
BURGUNDER-AUZOUX Ingrid (DDTEFP Loiret)	OLIVE Jean-Marc (CIF de Dijon)
CALVO Didier (Agriculture)	OLLIVE Mariannick (DDTEFP Loire-Atlantique)
CAOUS Jean-Pierre (DDTEFP Côtes d'Armor)	PALMA Brigitte (DDTEFP Bouches-du-Rhône)
CARRÉ Pascal (DRTEFP Basse-Normandie)	PAVIE Elisabeth (DDTEFP Val d'Oise)
CASTAGNE Marie-Anne (DDTEFP Loire)	PEDROSA Nathalie (DRTEFP Rhône-Alpes)
CHEVALIER Annie (DDTEFP Landes)	PERALDI Anne-Marie (DRTEFP Corse)
CHOPARD Pascale (DDTEFP Drôme)	PERSON Yannick (DDTEFP Seine Saint-Denis)
CLAUSS Philippe (Agriculture)	PETIT Patricia (DDTEFP Côte d'Or)
COATANER Françoise (DDTEFP Hauts-de-Seine)	PETITPAS Evelyne (DDTEFP Haute-Garonne)
COLLAS Michèle (DRTEFP Lorraine)	PICARD Fabrice (DDTEFP Paris)
COLLET Michèle (DDTEFP Ain)	PINONCELY Brigitte (DDTEFP Gard)
COLLIN Chantal (DDTEFP Seine-et-Marne)	PLAISANCE Sophie (DDTEFP Savoie)
CORDEAU Pascal (DDTEFP Indre)	PLET DAROZ Denise (DDTEFP Rhône)
CORNE Chantal (DDTEFP Gironde)	POGGI Martine (DDTEFP Paris)
COUQUET Christine (DRTEFP Midi-Pyrénées)	POTREL Monique (DDTEFP Yvelines)
DAMOUR Ghislaine (DDTEFP Cher)	POUILLEN Simone (DDTEFP Indre-et-Loire)
DANIEL Isabelle (DRTEFP Bretagne)	POUYAU Christine (DDTEFP Dordogne)
DEBAERE Marie-Christine (DRTEFP Aquitaine)	RAVASSAT Nadège (DDTEFP Essonne)
DELAMARRE Laurence (DRTEFP Ile de France)	RAYER Isabelle (DDTEFP Mayenne)
DELATTRE Béatrice (DDTEFP Gironde)	RAZANAJOHARY Lalaritiana (DDTEFP Bas-Rhin)
DELBE Christine (DDTEFP Haute-Savoie)	REDOLFI Jacqueline (DDTEFP Paris)
DERVAUX Catherine (DDTEFP Nord-Lille)	ROCHER Jocelyne (DDTEFP Orne)
DIDIER Myriam (DDTEFP Alpes-Maritimes)	ROCHON Evelyne (DDTEFP Essonne)
DORE Didier-Jean (DDTEFP Seine-Maritime)	ROSE Marie-Noëlle (DDTEFP Doubs)

DUBROEUCQ Jean-Marc (DDTEFP Nord-Lille)	ROST-MATCHAVARIANI Katia (DDTEFP Alpes-Maritimes)
DUMOUTIER Claudie (DDTEFP Aisne)	ROUGEGREZ Agnès (DDTEFP Alpes de Haute Provence)
DUPOMMIER Stéphane (Transports)	ROUSSEAU Evelyne (DDTEFP Paris)
DURIEU Catherine (DDTEFP Seine-Maritime)	RUFFET Marie-Louise (DDTEFP Aube)
ESNAULT Bertrand (Transports)	SABATIER Jean-Michel (Transports)
FEREY Muriel (DDTEFP Calvados)	SARLANDIE Marie-France (DDTEFP Corrèze)
FERREIRA Isabelle (DDTEFP Allier)	SCAÏNI Simone (DDTEFP Aude)
FINANCE Sylvie (DDTEFP Vosges)	SERIEYS Françoise (DDTEFP Isère)
FLORANCE Christine (DDTEFP Ardèche)	SERRUYS Pascale (DDTEFP Oise)
FOURMENTRAUX Fabienne (DRTEFP Nord-Pas-de-Calais)	SOLIGNAC Marie-Laure (DDTEFP Seine Saint-Denis)
GARNIER Isabelle (DDTEFP Nièvre)	SOREL Marie-José (DDTEFP Ille-et-Vilaine)
GIRAULT Sylvie (DRTEFP Centre)	SOUCAZE Ghislaine (DDTEFP Hautes-Pyrénées)
GOEDERT Nadine (DDTEFP Moselle)	SUEDOIS Brune (DTEFP Guadeloupe)
GRILLOT Josiane (DDTEFP Haut-Rhin)	TALLEC Régine (DDTEFP Morbihan)
GUEGUEN Joëlle (DDTEFP Var)	TAN Béatrice (DDTEFP Vendée)
GUICHARD Chantal (DRTEFP Alsace)	THAMIN LIGOT Joëlle (DDTEFP Vaucluse)
GUILLOT Patricia (DDTEFP Bouches-du-Rhône)	TORRES Isabelle (DDTEFP Seine-et-Marne)
HALIN Francine (DRTEFP Picardie)	TOURRETTE Joëlle (DDTEFP Haute-Loire)
HASSANALY MAMODE Nimira (DDTEFP Val-de-Marne)	TROTIN Paulette (DDTEFP Nord-Lille)
HENOT Isabelle (DDTEFP Hauts-de-Seine)	VERDIE Monique (DDTEFP Tarn)
HINCZEWSKI Christian (Agriculture)	VERLEENE Stéphane (DDTEFP Pas-de-Calais)
HO POON SUNG Bernadette (DTEFP Réunion)	VIGNAL Brigitte (Détachée)
HURABIELLE Christine (DDTEFP Maine-et-Loire)	VILBAS Viviane (DDTEFP Charente-Maritime)
ILSKI Olivier (DDTEFP Nord-Valenciennes)	VOISELLE Virginie (DDTEFP Val d'Oise)
JACOMET Monique (DDTEFP Pyrénées-Atlantiques)	ZIMMERMANN Pascale (DDTEFP Territoire-de-Belfort)
JOTRAU CADARE Eveline (DDTEFP Charente-Maritime)	BOUCHET Jacqueline DDTEFP de la vienne
JUSTE Annie (DTEFP Martinique)	GUINEL Bigitte DDTEFP de Loire Atlantique
KHATCHADOURIAN Sophie (DDTEFP Eure)	MASSON Thierry DDTEFP de Paris

RECOURS CONGÉ FORMATION

Nous avons examiné le recours d'un agent qui s'est vu refuser un congé formation. À l'issue de l'examen du dossier nous avons procédé au vote. L'administration s'est prononcée pour le maintien du refus (5 voix) et les organisations syndicales ont voté à l'unanimité contre cette décision (5 voix)

RECOURS NOTATION

Nous avons examiné 4 dossiers de recours en notation (3 contrôleurs de classe normale et 1 contrôleur de classe exceptionnelle).

Pour un des dossiers le chef de service a proposé le changement des appréciations, ce qui a été suivi par la CAP.

Pour des raisons de confidentialité, les noms des agents concernés ne sont pas indiqués dans ce compte-rendu. En revanche, les intéressés peuvent nous contacter pour avoir des précisions quant à la motivation des décisions actées en séance.

Il est à noter qu'une des organisations syndicales présentes a défendu les positions du supérieur hiérarchique du demandeur au détriment des intérêts de ce dernier. Cette prise de position, surprenante de la part d'une organisation syndicale connue habituellement pour défendre les agents contre les « méfaits » de la hiérarchie, s'explique peut-être par le fait que ce supérieur hiérarchique est le représentant départemental de cette organisation.

VOS ÉLUS EN CAP DE CONTRÔLEUR DU TRAVAIL

Suite aux élections du mois de mars dernier, cette CAP était la dernière à laquelle Jeannine DE VELLIS et Jean-Marc DIVAY représentaient la CFDT. Ils remercient les agents qui leur ont fait confiance tout au long de cette mandature.

Vos nouveaux élus pour la prochaine CAP sont :

Jean-Pierre LAGUETTE (DRTEFP Languedoc Roussillon) jean-pierre.laguette@travail.gouv.fr
et Martine BRUN (DDTEFP Gironde) martine-m.brun@dd-33.travail.gouv.fr

Les élus CFDT :

DE VELLIS Jeannine - 04.91.15.12.70 - Mèl : devellis.jeanine@dr-paca.travail.gouv.fr
DIVAY Jean Marc- 06.29.82.82.67 - Mèl : jean-marc.divay@social.gouv.fr

Pour toutes précisions ou informations complémentaire
Merci de nous transmettre un mèl

[Pour accéder au BLOG du SYNTEF-CFDT](#)
[Vous pouvez cliquer ICI](#)



JE DÉSIRE ADHÉRER À LA C.F.D.T.

Nom : **Prénom :**

Domicile :

Téléphone : **E-mail :**

Lieu de travail :

Téléphone : **E-mail :**

À retourner à :

SYNTEF-CFDT – 8bis rue Lecuirot – 75014 PARIS
Tél : 01 40 52 02 10 – Fax : 01 40 52 02 19 – Mèl :
syndicat.cfdt@travail.gouv.fr